

SYNMAD

Syndicat National des Médecins Français Spécialistes de l'Appareil Digestif

79 Rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

Site : www.synmad.com - e.mail : synmad@wanadoo.fr

NOTES BRÈVES DU SYNMAD N° 1

INFOS DU PRÉSIDENT DU 14 JANVIER 2008

LA FMC EN HÉPATO-GASTROENTÉROLOGIE

Il est étonnant de voir, depuis quelques mois, que la FMC et l'évaluation des pratiques professionnelles semblent être devenues un objet d'hégémonie par la volonté de quelques uns. Il est bon de rappeler que dans la mise en place des structures de FMC, depuis près de 10 ans le législateur a très clairement différencié les médecins libéraux, les médecins salariés et les médecins hospitaliers. Chacun ayant des obligations de FMC et d'EPP mais forcément adaptées à ses pratiques médicales et à ses besoins. Il faut donc que ces trois modes d'exercice développent des complémentarités, des contributions réciproques pour offrir à leurs mandants une palette d'outils de FMC et d'EPP.

Il serait illusoire, et nous y sommes fermement opposés, d'imaginer une seule structure nationale (émanation d'apparatchiks hospitalo-universitaires à l'autorité auto-proclamée) nommés d'une manière non démocratique voulant appliquer à l'ensemble de la profession, des procédures, dont eux-mêmes s'exonéreraient. Il est bon de rappeler qu'à travers la loi, la pratique libérale sera soumise à terme comme aux Etats-Unis et au Canada à un processus de recertification, ceci ne nous effraie pas. La majorité d'entre nous participent aux réunions régionales, nationales et internationales de formation médicale continue, et la majorité des hépato-gastroentérologues s'est mobilisée dans les formations de l'AFORSPE, du Collège EPP-HGE ou dans les structures mises en place par les CME des établissements de soins privés pour s'engager dans une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles.

C'est un fait incontournable et l'Assurance Maladie ne s'y est pas trompée puisqu'elle est la seule, actuellement, à apporter des moyens financiers pour cette démarche dans le cadre de la convention qui s'applique essentiellement aux praticiens hépato-gastroentérologues libéraux. En ce qui concerne nos collègues hospitalo-universitaires, ils ont leurs propres procédures, leurs propres contraintes mais l'expérience passée nous montre qu'elles sont certainement moins contraignantes que celles appliquées au monde libéral. C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons, et le SYNMAD, à travers l'UMESPE et la CSMF, défendra fermement vis-à-vis du pouvoir politique cette position que les différents outils de FMC et d'EPP restent multi-factoriels et multi-organisationnels. Notre spécialité a eu l'intelligence, grâce à nos prédécesseurs les Docteurs Legré, Guillard et Maffioli de mettre en place des outils de FMC adaptés à l'exercice libéral et utilisant les compétences scientifiques et formatrices de nos confrères hospitalo-universitaires. Notre association, créée conjointement par le SYNMAD et SNFGE, a au fil du temps développée une qualité reconnue et fonctionne d'une manière conviviale et paritaire. Le retrait progressif et attendu de la manne de l'industrie pharmaceutique finançant les sociétés savantes ne doit pas conduire celle-ci à vouloir faire main basse sur la FMC et l'EPP biens collectifs des hépato-gastroentérologues pour financer des bourses et d'autres structures qui ne nous concernent pas. Nous insisterons, notamment au niveau de la FSMAD, pour que la concertation que nous avons prônée depuis 20 ans ne se transforme pas, par la volonté d'un petit nombre, en une coercition inacceptable.

Nous avons besoin de sociétés savantes actives dans l'élaboration des référentiels, donnant des avis pertinents et crédibles à la Haute Autorité de Santé ou aux structures d'expertises du

Département des Actes Médicaux de l'UNCAM, vouloir mélanger les genres, avoir une volonté hégémonique sur notre FMC est une erreur et finirait par les affaiblir donc affaiblir le poids de notre spécialité dans un environnement, en évolution, en réforme, donc plus difficile à gérer.

Le SYNMAAD a toujours prôné la concertation, a été à l'origine de la FMC-HGE et continuera à se battre contre toutes menaces de coercition, en rappelant que seules les structures élues démocratiquement peuvent légitimement représenter, face aux pouvoirs publics, notre profession.

Dr. Jean François REY
Président